

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : C. LOUGRAT

Délibération n° 2026-109

L'an Deux Mille vingt-six, le lundi 18 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 58, 59 puis 60 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 12 mai 2026.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET(1), Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY(2), Pascal LIABASTE, Thierry AUROY-PEYTOU, Hélène LEHMANN, Alain CASTANG, Christophe GAUTHIER, Jean-François JEANTE, Julien CHOUET, Cyril GOUBIE, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU, Pascal PRÉVOT, Sylvie RIVIÈRE, Cédric LOUGRAT, Emmanuel GUICHARD, Georges BASSI, Jean-Claude BONNAMY, Roseline HELLE, Anthony CASTAING, Christine FRANÇOIS, Patrick VERGNOL, Hélène CORMIER, Daniel GRUNTZ, Sylvie LECOCQ, Gaëlle EYRAGNE, Michel TERREAUX, Jean-Pierre FAURE, Jean-Roland GUY, Bernard MÉTIFET, Roger AUBRY, Geneviève TRESSOS, Christian SAUVANET, Christian SAUBADU, François DUHANT, Christophe ROUSSEAU(1), Laurent PESLERBE, Annabel LAVOIR, Valérie BOURNAZEL, William DESPUJOLS, Thierry ROUX, Philippe BIARD, Fabienne MARCOT, Philippe MALLARD, Valérie ROMANELLO, Arnaud DELAIR, Vanessa GOGUILLON, Nadia CHAFIK, Farid EL KADI, Julie TÉJÉRIZO, Sandra HEBLE, Sandrine HALTER, Jonathan PRIOLEAUD, Joëlle BELUGUE (remplace Julien VANDERSTRAETEN), Joaquina WEINBERG(3), Séverine PONS, Gaëlle SCHNEIDER, Christian GÉRARD.

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Olivier DUPUY a donné pouvoir à Cyril GOUBIE jusqu'à son arrivée dossier n°9

Serge PRADIER a donné pouvoir à Valérie ROMANELLO

Thierry LARELLE a donné pouvoir à Hélène LEHMANN

Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Arnaud DELAIR

Jean-François MAGNOL a donné pouvoir à Emmanuel GUICHARD

Jean-Pierre FRAY a donné pouvoir à Thierry AUROY PEYTOU

Jean-Luc MARCILLAC a donné pouvoir à François DUHANT

Philippe GRÉGOIRE a donné pouvoir à Patrick VERGNOL

Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS

Jean-Michel DREUIL a donné pouvoir à Christian SAUVANET

Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD

Raphaëlle LAFAYE a donné pouvoir à Geneviève TRESSOS

Joaquina WEINBERG a donné pouvoir à Christophe ROUSSEAU

Agathe SAUMET-ROCHE a donné pouvoir à Philippe MALLARD

(1) arrivés avant vote du dossier n° 1 « Budget principal et budgets annexes – CFU 2025 - Adoption »

(2) arrivé avant vote du dossier n° 9 « Taxe de séjour sur le territoire communautaire - modification »

(3) arrivée après le vote du dossier n°21 « GEMAPI – Acquisition de la parcelle BZ 740 à Bergerac – Modification »

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BONNAMY

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
CERTAINES COMMUNES – EXERCICE 2025**

Vu la délibération n° 2024-016 de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise du 12 février 2024 et l'avenant n°1 à la convention de prestations de service ;

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif et afin de garantir un maintien du niveau de service et de proximité auprès des usagers du service, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit conventionner avec certaines communes dotées d'un système d'assainissement collectif pour la gestion quotidienne des installations techniques ;

La liste des communes faisant l'objet de la convention ainsi que leur tableau récapitulatif des heures pour l'année 2025 sont présentées ci-dessous :

	ETP	Nbre d'heures	Coût horaire ETP (brut)	Coefficient de gestion	Valorisation pour la commune (€)
BOUNIAGUES	0,09	147.25	21	1,1	3 401.48
COURS DE PILE	0,42	674.00	21	1,1	15 569.40
CREYSSE	1,00	1607.00	21	1,1	37 121.70
CUNÈGES	0,03	42.00	21	1,1	970.20
LE FLEIX	0,32	520.00	21	1,1	12 012.00
LAMONZIE MONTASTRUC	0,10	160.70	21	1,1	3 712.17
LAMONZIE SAINT-MARTIN	0,05	73.00	21	1,1	1 686.30
LEMBRAS	0,02	38.00	21	1,1	877.80
MONESTIER	0,13	214.00	21	1,1	4 943.40
MONFAUCON	0,10	163.63	21	1,1	3 779.85
MOULEYDIER	0,23	363.00	21	1,1	8 385.30
POMPORT	0,05	75.00	21	1,1	1 732.50
QUEYSSAC	0,03	49.33	21	1,1	1 139.52
SAINT-GERMAIN ET MONS	0,09	150.00	21	1,1	3 465.00
SAINT-PIERRE D'EYRAUD	0,20	330.00	21	1,1	7 623.00
SAINT-SAUVEUR DE BERGÉAC	0,03	47.00	21	1,1	1 085.70
SAUSSIGNAC	0,05	88.42	21	1,1	2 042.50
SIGOULÈS ET FLAUGEAC	0,18	287.00	21	1,1	6 629.70
TOTAUX	3.13	5 029.33	21	1.1	116 177.52

Les tableaux récapitulatifs des heures de mise à disposition du personnel et matériel pour l'année 2025 ont été communiqués par les communes et signés du représentant de la commune et du Président de la CAB.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- arrêter les montants dus au titre de ces prestations,
- inscrire les budgets correspondants.

DÉCISION :

Adopté par 72 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce lundi 18 mai 2026.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

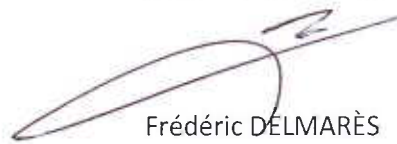
Le Secrétaire de séance,



Jean-Claude BONNAMY



Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARÈS

